

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DU JURA
3 rue Victor Bérard
39300 CHAMPAGNOLE
Tél. 03.84.53.06.39

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

06 JUILLET 2026

DELIBERATION N°20-2026

Objet : <i>Détermination de l'ordre de remplacement du Président par les Vice-Présidents</i>	Nombre de membres en exercice	22
	Nombre de membres présents	20
	Nombre de membres ayant donné pouvoir	1
	Nombre de membres votants	21
	Date de la convocation : 25 juin 2026	

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : Mesdames, Messieurs : Frank STEYAERT, Christian BUCHOT, Dominique CHAUVIN, Anne-Marie MIVELLE suppléante de Régis CHOPIN, Marc JAILLET suppléant de Valérie DEPIERRE, Odile DUBOZ, Sandrine GAUTHIER PACOUD, Stéphane LAMBERGER, Jérôme BENOIT suppléant de Florence GAY, Chantal MARTIN, Jean-Paul MUSSOT, Philippe PASSOT, Laurent PETIT, Frédéric PONCET, Jean-Yves ROY, David DUSSOUILLEZ suppléant de Guy SAILLARD, Dominique BONNET, Michel FISCHER, Rémi HUGON, Maryline MIRAT.

REPRESENTES : Jean-Michel DAUBIGNEY a donné pouvoir à Maryline MIRAT.

EXCUSES : Régis CHOPIN, Etienne CORDIER, Valérie DEPIERRE, Florence GAY, Guy SAILLARD

Assistaient également à titre consultatif : Laëtitia GUYON, Directrice du Centre de Gestion, et Véronique DELACROIX.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code général des collectivités,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Le Président donne lecture de l'article 21 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion de la fonction publique territoriale qui dispose : « le conseil d'administration détermine l'ordre dans lequel les Vice-Présidents peuvent être appelés à remplacer le Président en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ou de vacance du poste. »

Le Président propose de reprendre l'ordre des Vice-Présidents.

- Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, les membres du conseil d'administration déterminent l'ordre dans lequel les Vice-Présidents peuvent être appelés à remplacer le Président comme suit :

Première Vice-Président : M. Régis CHOPIN

Deuxième Vice-Présidente : Mme Sandrine GAUTHIER PACOUD

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

A CHAMPAGNOLE, le 6 juillet 2026



Le Président,

Frank STEYAERT